

Énoncé relatif à la protection des renseignements personnels et confidentiels des dossiers des candidats, candidates et titulaires d'un octroi¹.

Le présent Énoncé décrit la façon dont les Fonds de recherche du Québec (Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, Fonds de recherche du Québec – Santé, Fonds de recherche du Québec – Société et culture, ci-après : les « FRQ ») traitent les renseignements personnels et confidentiels² qui sont recueillis dans les formulaires³, par le système FRQnet ou autrement.

1. Les Fonds traitent les renseignements que je leur transmets conformément au présent énoncé et à la Loi sur l'accès

Les renseignements personnels et confidentiels recueillis dans les formulaires sont traités de manière confidentielle, conformément au présent Énoncé et à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après : la Loi sur l'accès).

Les renseignements personnels et confidentiels incluent les renseignements scientifiques. Ils peuvent être recueillis dans les formulaires suivants et dans les documents qui y sont joints, le cas échéant :

- Demande d'aide financière
- Formulaires liés à un octroi : inclut tous les formulaires remplis en cours d'octroi (rapport d'étape, rapport d'avancement, formulaire de virements bancaires, etc.)
- Rapports financiers, scientifiques et finaux

Certains formulaires offrent des précisions supplémentaires au moment de la saisie de renseignements. Il est important que les titulaires d'octroi en prennent connaissance.

a. Le Fonds, auquel j'adresse ma demande d'aide financière, recueille des renseignements personnels et confidentiels que je fournis dans les formulaires. Ces renseignements seront partagés entre les trois Fonds de recherche du Québec

Lorsqu'un candidat ou une candidate remplit un formulaire, le Fonds de recherche auquel la demande est adressée collige cette information. Les FRQ partagent leurs services administratifs

¹ Pour les utilisateurs et utilisatrices du système FRQnet : prenez note que les informations saisies lors de la création de votre profil (onglet « MON PROFIL ») ne sont pas visées par le présent énoncé et, vu leur nature, sont l'objet de mesures d'utilisation, de conservation et de communication plus strictes que les informations visées par le présent Énoncé.

² Dans le présent document, l'expression « renseignements confidentiels » inclut les renseignements scientifiques fournis par les candidats et les candidates.

³ Le terme « formulaire » inclut les formulaires énumérés à la section 1 du présent Énoncé et les documents qui y sont joints.

(art. 33, *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie*, RLRQ, c. M-15.1.0.1). En conséquence, les renseignements saisis par les candidats, candidates et titulaires d'un octroi seront partagés avec les Fonds dont la collaboration est requise pour évaluer la demande d'aide financière ou gérer un éventuel octroi découlant de celle-ci. Ils seront également partagés entre les trois Fonds pour assurer une administration optimale des programmes de financement et une saine gestion des fonds publics.

b. Les Fonds partageront certains renseignements personnels et confidentiels recueillis dans les formulaires avec leurs partenaires financiers, le cas échéant

Lorsqu'un programme est financé en partenariat, le Fonds de recherche auquel la demande est adressée pourra partager des renseignements personnels et confidentiels fournis dans les formulaires avec son ou ses partenaires financiers pour le programme concerné (voir section d. du présent Énoncé pour plus de détails concernant les rapports financiers, scientifiques et finaux. Toutes les personnes qui auront accès à ces renseignements s'engagent formellement à en respecter le caractère confidentiel.

c. Les renseignements recueillis par les Fonds serviront à évaluer ma demande d'aide financière et à gérer mon octroi

Les renseignements personnels et confidentiels exigés dans les formulaires de demande d'aide financière et liés à un octroi sont utilisés pour évaluer et traiter les demandes de financement à toutes les étapes menant à un octroi. De plus, ces renseignements serviront à gérer les octrois (administrer, vérifier la conformité de l'usage du financement et de toute reddition de comptes, procéder à l'évaluation des projets financés).

Pour ce faire, les FRQ donneront accès aux renseignements personnels et confidentiels des candidats, candidates et titulaires d'octroi, aux évaluateurs et évaluatrices désignés par les Fonds et aux observateurs et représentants désignés par les partenaires financiers des FRQ qui ont signé un engagement de confidentialité.

d. Les renseignements recueillis par les Fonds serviront également à la reddition de comptes attendue des FRQ, en tant qu'organismes publics, et à remplir la mission des FRQ de promouvoir et aider financièrement la recherche du Québec et la diffusion des connaissances

Les FRQ sont des organismes publics et, à ce titre, ils doivent faire preuve de transparence et rendre des comptes quant au financement public utilisé à des fins de recherche (p. ex. : rapport annuel de gestion, études de crédits, audits par le vérificateur général, etc.).

En conséquence, certains renseignements relatifs aux offres d'octrois et aux octrois seront diffusés, notamment sur les sites Web des FRQ. Ces renseignements sont notamment : noms et prénoms, année financière, année de début du financement, axe de programme, catégorie de financement, code de programme, programme, détails du programme, numéro de dossier, nom de l'établissement, adresse de l'établissement, titre du projet de recherche, domaine de

recherche, disciplines de recherche, objets de la recherche, champs d'application, mots clés, montant disponible pour la recherche, montant des frais indirects de recherche et montant total pour la recherche. Si un résumé vulgarisé du projet de recherche a été demandé, il pourrait également être diffusé.

En plus des renseignements énumérés au précédent paragraphe, les renseignements personnels et confidentiels contenus dans un formulaire, sont utilisés pour générer des statistiques et colliger les retombées des projets financés. De plus, ils permettront aux FRQ d'évaluer leurs programmes, leur performance ou encore de mesurer les impacts des projets qu'ils financent, notamment pour le Québec. Enfin, les données agrégées pourront servir à générer des statistiques, inventaires, évaluations et analyses en lien avec la mission des FRQ qui vise à promouvoir et aider financièrement l'ensemble de la recherche dans leurs domaines respectifs (voir la mission des FRQ : RLRQ c. M-15.1.0.1, art. 39 à 41).

Toutes ces analyses pourront être diffusées en respect des dispositions de la Loi sur l'accès. Les candidats, candidates, titulaires d'un octroi ne seront pas identifiés lors de la diffusion de telles analyses, sauf si :

- a) Ils y ont consenti.
- b) Ils ont reçu une offre d'octroi ou sont titulaires d'un octroi et il s'agit d'informations relatives à cet octroi (voir le deuxième paragraphe de la présente sous-section d.).
- c) Si de telles informations sont publiques, par exemple, par le biais d'une publication scientifique ou du site Web de l'Établissement ou de l'équipe scientifique.

Rapports financiers, scientifiques et finaux : Les titulaires d'octroi doivent remplir des rapports financiers, scientifiques et finaux à l'issue de leur période d'octroi, selon les modalités prévues aux règles de programmes. Ces renseignements sont nécessaires pour constater l'usage responsable des fonds publics, évaluer les résultats et mesurer les impacts d'un octroi.

Les titulaires d'octroi consentent à ce qu'une partie de ces renseignements soit diffusée publiquement. Ainsi, les informations suivantes pourraient être diffusées : titre, résumé et retombées du projet; publications scientifiques, congrès, colloques et conférences (dans la mesure où la diffusion publique de cette information a eu lieu); interventions, activités ou publications médiatiques ou visant le grand public qui ont eu lieu; œuvres et performances artistiques ou littéraires qui ont été diffusées.

D'autres informations seront partagées entre les trois Fonds. De plus, certaines informations pourront aussi faire l'objet d'une communication confidentielle aux partenaires financiers du ou des Fonds lorsque l'octroi est issu d'un programme financé en partenariat, notamment les informations portant sur les facteurs de succès, les noms des stagiaires soutenus grâce au projet, les organisations partenaires, les activités de transfert et la poursuite des activités soutenues.

Enfin, les FRQ entrent régulièrement en contact avec les candidats, candidates, titulaires d'octroi ou d'anciens titulaires d'octroi pour évaluer leurs programmes ou leurs services, pour le

développement de leurs plans stratégiques ou pour les consulter sur tout autre sujet en lien avec l'offre de programmes de subventions et de bourses et la mission des FRQ.

Les anciens candidats, candidates ou titulaires d'octroi pourraient également être contactés par les FRQ pour agir à titre d'évaluateur à des comités d'évaluation scientifique de l'un ou l'autre des trois Fonds de recherche du Québec.

2. Il est nécessaire de fournir les renseignements demandés par les Fonds dans les différents formulaires

La collecte des renseignements prévus dans les formulaires est obligatoire pour permettre l'analyse, l'évaluation des demandes d'aide financière et pour demeurer admissible à obtenir d'autre financement. À défaut de fournir toutes les informations exigées dans les formulaires, il n'est pas possible de demander ni de recevoir du financement des FRQ.

3. Certaines personnes auront accès aux renseignements de manière confidentielle pour traiter ma demande d'aide financière, gérer mon octroi ou plus généralement, pour que les FRQ puissent s'acquitter adéquatement de leur mission

Des renseignements seront accessibles aux personnes dont la collaboration est requise pour évaluer une demande, la traiter ou gérer un octroi.

Plus précisément, auront d'abord accès à ces renseignements le personnel du Fonds auquel la demande a été soumise, ses conseillers scientifiques ou autres consultants et mandataires, de même que les autres membres du personnel autorisé des FRQ, dont la collaboration est nécessaire pour l'évaluation de la demande ou pour la gestion d'un éventuel octroi.

Des éléments pertinents de la demande d'aide financière soumise seront rendus disponibles aux évaluateurs ou évaluatrices et, le cas échéant, aux observateurs et représentants des partenaires du Fonds qui financent le programme, aux fins d'évaluation.

Dans le cas d'une demande de bourse, la demande d'aide financière sera aussi accessible aux personnes qui l'appuient (directeur, directrice, mentor, mentore, superviseur, superviseure, répondant, répondante). L'Établissement de rattachement de l'étudiant connaîtra des informations sommaires au sujet de la demande (nom du demandeur, type de demande, etc.). Une fois la bourse octroyée, l'établissement d'enseignement du boursier ou de la boursière pourra voir la demande financée (et seulement la demande financée).

Dans le cas d'une demande de subvention, la demande d'aide financière sera aussi accessible à l'établissement gestionnaire et aux cochercheurs via le système FRQnet et ce, dès qu'ils seront désignés comme tels dans le formulaire en cours de rédaction (même si ce formulaire n'est pas encore « soumis »). Une fois la demande d'aide financière soumise, les éléments pertinents de la demande demeureront accessibles à ces personnes (incluant, dans certains cas, l'établissement des cochercheurs). Une fois la

subvention octroyée, l'employeur du chercheur ou des cochercheurs ou l'établissement gestionnaire du projet pourront voir la demande financée (et seulement les demandes financées) ainsi que tout autre formulaire lié à l'octroi.

Tout au cours de la durée d'un éventuel octroi, le Fonds gérant l'octroi échangera des renseignements administratifs, personnels et confidentiels avec l'établissement gestionnaire désigné et, le cas échéant, l'employeur du chercheur et des cochercheurs (s'il diffère de l'établissement gestionnaire) ou l'établissement d'enseignement (supérieur ou collégial) auquel le titulaire d'une bourse est inscrit, afin de permettre la gestion optimale du processus d'évaluation ou des octrois (ex. : vérifier le respect continu des conditions d'admissibilité, faire des versements, etc.). Ces échanges avec le Fonds pourraient avoir lieu via le système FRQnet ou d'autres modes de communication. Toutes les personnes et tous les établissements qui auront accès à ces renseignements s'engagent formellement à en respecter le caractère confidentiel. Dans un souci d'accroître le caractère sécuritaire de ces échanges, l'accès aux renseignements personnels et confidentiels par les établissements gestionnaires, les partenaires des FRQ ou les évaluateurs se fera, la plupart du temps, via les portails sécurisés du FRQnet prévus à cette fin et qui nécessitent une authentification des utilisateurs.

4. Je consens à ce que les Fonds demandent des renseignements à mon sujet auprès de l'établissement gestionnaire, de mon employeur (s'il diffère de l'établissement gestionnaire) ou de mon établissement d'enseignement

Pour traiter l'admissibilité des candidats et candidates ou d'assurer la bonne gestion des octrois, il est nécessaire pour les FRQ et l'établissement d'enseignement ou l'établissement employeur, le cas échéant, d'échanger des renseignements administratifs, personnels et confidentiels.

Dans le cas d'une demande de bourse, le Fonds demandera notamment à l'établissement d'enseignement de confirmer le statut de personne inscrite du boursier en transmettant aux FRQ le code permanent du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il en va de même dans le cas de demandes de suspension d'un octroi pour des motifs autorisés (p. ex. : congé parental).

Dans le cas d'une demande de subvention, l'établissement gestionnaire devra notamment confirmer l'admissibilité du candidat à recevoir du financement d'un Fonds, en ce qui a trait à son statut au Canada (voir les Règles générales communes). Des vérifications pourront être faites par les FRQ à ce sujet auprès de l'établissement gestionnaire ou de l'employeur (s'il diffère de l'établissement gestionnaire) et de toute autre autorité chargée de gérer les dossiers d'immigration au Canada ou au Québec. Il en va de même dans le cas de demandes de suspension d'un octroi pour des motifs autorisés (p. ex. : congé parental).

5. Les Fonds échangeront de l'information avec mon Établissement gestionnaire en cas d'allégations de manquement à la conduite responsable en recherche

Tous les candidats, candidates et titulaires d'octroi doivent s'engager à respecter la Politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ, de même que la politique institutionnelle applicable à leurs activités de recherche.

Lors de la transmission d'une demande d'aide financière, le candidat ou la candidate consent à ce que les Fonds échangent des renseignements le ou la concernant avec l'Établissement gestionnaire (ou l'employeur, le cas échéant) du titulaire de subvention ou l'établissement d'enseignement d'un titulaire de bourse. (Voir la Politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ à ce sujet).

6. Les Fonds conserveront mes renseignements pendant le temps nécessaire à l'évaluation ou la gestion de mon octroi incluant la reddition de comptes requise

Les renseignements seront conservés par les FRQ sur des serveurs sécurisés, au Québec. La durée de conservation est conforme à la *Politique de gestion documentaire du Fonds (disponible sur le site Web de chacun des Fonds)*. Le fait que l'historique d'un dossier n'apparaisse pas sur le portail ne signifie pas que l'information n'est plus détenue par les Fonds.

Le système FRQnet n'est pas un système d'archivage : les candidats, candidates et titulaires d'un octroi sont invités à sauvegarder leurs dossiers pour usage personnel.

7. J'ai le droit d'accéder et de demander la rectification de mes renseignements personnels

Toute personne a droit d'accès aux renseignements personnels qui la concernent et qui sont détenus par les Fonds. Elle peut exiger de faire corriger tout renseignement personnel qui s'avère inexact, incomplet ou équivoque. Pour ce faire, elle peut s'adresser à la personne responsable de l'accès à l'information des FRQ pour obtenir des informations sur les procédures d'accès, de rectification ou la protection des renseignements personnels et les droits de recours prévus par la *Loi sur l'accès*.

Malgré ce qui précède, il n'est pas possible de faire corriger le contenu d'une demande d'aide financière en cours d'évaluation. Il est de la responsabilité des candidates et des candidats de soumettre des documents complets et à jour. Le fait de soumettre un document incomplet ou inexact peut rendre la demande non recevable et nécessiter son retrait et peut constituer un manquement à la conduite responsable en recherche.